

DECRET N° 2015-410 DU 20 JUILLET 2015

portant reconstitution de carrière des fonctionnaires
de police recrutés en 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°93-010 du 20 août 1997 portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant les Structures types des Ministères ;
- Vu** le décret n°2012-429 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ;
- Vu** le décret n°59-222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux Fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n°97-622 du 30 décembre 1997 portant Statuts Particuliers des Corps des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** le décret n°2002-395 du 06 septembre 2002 portant identification des Autorités investies du pouvoir de nomination et de promotion des fonctionnaires de la Police Nationale dans leurs différents grades ;
- Vu** le décret n°2008-817 du 31 décembre 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale de la Police Nationale ;





- Vu** le décret n°2009-713 du 31 décembre 2009 portant modalités de règlement des problèmes de reconstitution de carrière de certains fonctionnaires de police, suite à leurs réclamations et aux arrêts de la Cour Suprême;
- Vu** l'arrêté interministériel n°149/MISPC/MEF/DC/SGM/SA du 07 septembre 2011 chargé de l'exécution et de la mise en œuvre du décret n°2009-713 du 31 décembre 2009 portant modalités de règlement des problèmes de reconstitution de carrière de certains fonctionnaires de police, suite à leurs réclamations et aux arrêts de la Cour Suprême ;
- Vu** le rapport n°060/MISPC/DC/SP-C du 05 avril 2013 de la commission interministérielle chargée de l'exécution et de la mise en œuvre du décret n°2009-713 du 31 décembre 2009 portant modalités de règlement des problèmes de reconstitution de carrière de certains fonctionnaires de police, suite à leurs réclamations et aux Arrêts de la Cour Suprême ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 juin 2015,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : En application des dispositions des articles 111, 112 et 113 de la loi n°93-010 du 20 Août 1997, portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale et celle des dispositions des articles 1, 2, 3, 6 et 7 du décret n°2009-713 du 31 décembre 2009 portant modalités de règlement des problèmes de reconstitution de carrière de certains fonctionnaires de police, suite à leurs réclamations et aux arrêts de la Cour Suprême, la carrière des fonctionnaires de police dont les noms suivent est reconstituée comme suit :



OFFICIERS DE POLICE RECRUTES EN 1981

N°	NOM ET PRENOMS	MLE	DATE D'INCORPORATION	ADMISSION A LA RETRAITE	SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE		DIPLOME DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE OBTENU	OBSERVATIONS
					GRADES	DATES		
1	DANON François-Xavier	1 305	08/04/1981	01/07/2011	1- Commissaire de Police de 2ème classe	Pour compter du 03/01/1989	A eu le BSPJ (Brevet Supérieur de Police Judiciaire) le 01/10/1985, donc bénéficie de six (06) mois de bonification	Nouveau grade: Contrôleur Général de Police pour compter du 01/01/2006
					2- Commissaire de Police de 1ère classe	Pour compter du 1er Janvier 1993		
					3- Commissaire Principal de Police	Pour compter du 1er Octobre 1997		
					4- Commissaire Divisionnaire de Police	Pour compter du 1er Octobre 2001		
					5- Contrôleur Général de Police	Pour compter du 1er Janvier 2006		
2	ADJOVI Pépin Edmond Sonagnon	1306	veau /1981	01/07/2011	1- Commissaire de Police de 2ème classe	Pour compter du 10/08/1988	A eu le BSPJ (Brevet Supérieur de Police Judiciaire) le 29/04/1987, donc bénéficie de six (06) mois de bonification	Nouveau grade: Contrôleur Général de Police pour compter du 01/10/2007
					2- Commissaire de police de 2ème classe	Pour compter du 18/06/1990		
					3-Commissaire de Police de 1ère classe	Pour compter du 18/06/1993		
					4- Commissaire Principal de Police	Pour compter du 1er Octobre 1998		
					5-Commissaire Divisionnaire de Police	Pour compter du 1er Avril 2003		
					6- Contrôleur Général de Police	Pour compter du 1er Octobre 2007		
3	MAMA YAROU Adam	1307	08/04/1981	01/07/2011	1- Commissaire de Police de 2ème classe	Pour compter du 10 Août 1988	A eu le BSPJ (Brevet Supérieur de Police Judiciaire) le 01/10/1985, donc bénéficie de six (06)	Nouveau grade: Contrôleur Général de Police pour compter du
					2- Reversé, reclassé et avancé Commissaire de Police de 1ère classe	Pour compter du 18 Juin 1990		

etc 7

					3- Reclasse Commissaire de Police de 1ère classe	Pour compter du 18 Juin 1993	mois de bonification	01/07/2007
					4- Commissaire Principal de Police	Pour compter du 1er Octobre 1998		
					5- Commissaire Divisionnaire de Police	Pour compter du 1er Avril 2003		
					6- Contrôleur Général de Police	Pour compter du 1er Juillet 2007		
4	AFAMBIYI K. Nazaire	1308	08/04/1981	01/07/2011	1- Commissaire de Police de 2ème classe	Pour compter du 10/08/1988	A eu le BSPJ (Brevet Supérieur de Police Judiciaire) le 22/06/1993, donc bénéficie de six (06) mois de bonification	Nouveau grade: Commissaire Divisionnaire de Police pour compter du 01/10/2005.
					2- Reversé, reclassé et avancé Commissaire de Police de 1ère classe	Pour compter du 18/06/1993		
					3- Commissaire Principal de Police	Pour compter du 1er Janvier 2003		
					4- Commissaire Divisionnaire de Police	Pour compter du 1er Octobre 2005		
5	ADANZOUNON Clovis	1309	08/04/1981	01/07/2011	1- Commissaire de Police de 2ème classe	Pour compter du 10 Août 1988	A eu le BSPJ (Brevet Supérieur de Police Judiciaire) le 18/01/1989, donc bénéficie de six (06) mois de bonification	Nouveau grade: Contrôleur Général de Police pour compter du 01/07/2006
					2- Reversé, reclassé et avancé Commissaire de Police de 1ère classe	Pour compter du 18 Juin 1990		
					3- Reclasse Commissaire de Police de 1ère classe	Pour compter du 18 Juin 1993		
					4- Commissaire Principal de Police	Pour compter du 1er Janvier 2000		
					5- Commissaire Divisionnaire de Police	Pour compter du 1er Octobre 2003		
					6- Commissaire Principal de Police	Pour compter du 1er Juillet 1999		
					7- Commissaire Divisionnaire de Police	Pour compter du 1er Juillet 2002		
					8- Contrôleur Général de Police	Pour compter du 1er Juillet 2006		
6	TALON Roger	1310	08/04/1981	01/07/2011	1- Commissaire de Police de 2ème classe	Pour compter du 10/08/1988	N'a pas eu de diplôme de qualification	Le cas de l'intéressé est reversé pour la

					2- Commissaire de Police de 2ème classe	Pour compter du 18/06/1990	professionnelle	plénière car il est sous le coup d'une sanction qui n'a pas abouti avant sa mise à la retraite
					3- Commissaire de Police de 1ère classe	Pour compter du 18/06/1993		
					4- Commissaire Principal de Police	Pour compter du 1er Juillet 1999		
					5- Commissaire Divisionnaire de Police	Pour compter du 1er Juillet 2003		
7	HOUNSOU Germain	1311	08/04/1981	01/07/2011	1- Commissaire de Police de 2ème classe	Pour compter du 10/08/1988	A eu le BSPJ (Brevet Supérieur de Police Judiciaire) le 22/06/1993, donc bénéficie de six (06) mois de bonification	Nouveau grade: Contrôleur Général de Police pour compter du 01/07/2006
					2- Reversé, reclassé et avancé au grade de Commissaire de Police de 1ère classe	Pour compter du 18/06/1993		
					3- Commissaire Principal de Police	Pour compter du 1er Avril 1998		
					4- Commissaire Divisionnaire de Police	Pour compter du 1er Juillet 2002		
					5- Contrôleur Général de Police	Pour compter du 1er Janvier 2007		
8	COHOUN Bertin	1337	02/01/1981	01/04/2011	Contrôleur Général de Police	Pour compter du 1 ^{er} juillet 2008	A obtenu le BSPJ le 01/10/1987, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Contrôleur Général de Police pour compter du 01/07/2008

OFFICIERS DE PAIX RECRUTES EN 1981

N°	NOM ET PRENOMS	MLE	DATE D'INCORPORATION	ADMISSION A LA RETRAITE	SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE		DIPLOME DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE OBTENU	OBSERVATIONS
					GRADES	DATES		
1	GNAHO N. Claude	1325	12/08/1981	01/10/2011	1- Commissaire de Police de 2ème classe	Pour compter du 03/01/1990	N'a pas eu de diplôme de qualification professionnelle	
					2- Commissaire de Police de 1ère classe	Pour compter du 1er Janvier 1994		
					3- Commissaire Divisionnaire de Police	Pour compter du 1er Janvier 2004		
					4- Contrôleur Général de Police	Pour compter du 1er Octobre 2009		
2	AGBAZAHOU Yves Simon Coassi	1326	12/08/1981	Décédé le 02/01/2006	1- Commissaire de Police de 2ème classe	Pour compter du 1er Juin 1990	A eu le BSPJ (Brevet Supérieur de Police Judiciaire) le 22/06/1993, donc bénéficie de six (06) mois de bonification	Nouveau grade: Commissaire Divisionnaire de Police pour compter du 01/07/2005
					2- Commissaire de Police de 1ère classe	Pour compter du 18/06/1993		
					3- Commissaire Principal de Police	Pour compter du 1er Janvier 2003		
					4- Commissaire Divisionnaire de Police	Pour compter du 1er Juillet 2005		
3	GODONOU Zachée Eliézer	1327	12/08/1981	01/10/2011	1- Commissaire de Police de 2ème	Pour compter du 10/08/1988	A eu le BSPJ (Brevet Supérieur	Nouveau grade: Contrôleur Général de Police pour compter



					classe		de Police Judiciaire) le 22/06/1993, donc bénéficie de six (06) mois de bonification	du 01/04/2009
					2- Commissaire de Police de 2ème classe	Pour compter du 18/06/1990		
					3- Commissaire de Police de 1ère classe	Pour compter du 18/06/1993		
					4- Commissaire Principal de Police	Pour compter du 1er Janvier 2001		
					5- Commissaire Divisionnaire de Police	Pour compter du 1er Janvier 2004		
					6- Contrôleur Général de Police	Pour compter du 1er Octobre 2009		

INSPECTEURS DE POLICE RECRUTES EN 1981

N°	NOM ET PRENOMS	MLE	DATE D'INCORPORATION	ADMISSION A LA RETRAITE	SITUATION ADMINISTRATIVE		RECONSTITUTION DE CARRIERE		DIPLÔME DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE OBTENU	OBSERVATIONS
					GRADES	DATES	GRADES	DATES		
1	TOKOGNON Comlan Jules	1312	08/04/1981	01/07/2011	1- Reversé, reclassé et avancé Inspecteur de Police de 1ère classe	Pour compter du 18/06/1990	CP2	Pour compter du 10/05/1997	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 21/01/1985, donc bénéficie de six (06) mois de bonification	Nouveau grade: Commissaire Divisionnaire de Police pour compter du 01/04/2009
					2- Inspecteur de Police Principal	Pour compter du 10/08/1992	CP1	Pour compter du 10/05/2000		
					3- Inspecteur de Police Divisionnaire	Pour compter du 1er Octobre 1997	CPP	Pour compter du 01/10/2005		
					4-Commissaire de Police de 2ème classe	Pour compter du 1er Novembre 2005	CDP	Pour compter du 01/04/2009		
					5- Commissaire de Police de 1ère classe	Pour compter du 1er Octobre 2009				
2	TAFODE Séverin	1314	08/04/1981	01/07/2011	1 -Inspecteur de Police Principal	Pour compter du 10/08/1992	CP2	Pour compter du 10/05/2001	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 21/01/1985, donc bénéficie de six (06) mois de bonification	60 JAR le 07/02/1985, position non activité, 12 mois à partir du 08/12/1986 Nouveau grade: Commissaire
					2- Inspecteur de Police Divisionnaire	Pour compter du 10/08/1992	CP1	Pour compter du 01/04/2005		



					3-Commissaire de Police de 2ème classe	Pour compter du 20 Décembre 2007	CPP	Pour compter du 01/07/2009		Principal de Police pour compter du 01/07/2009
3	IDOSSA Alfred	1315	08/04/1981	01/07/2011	1- Inspecteur de Police Principal	Pour compter du 10 Août 1992	CP2	10/05/1998	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 21/01/1985, donc bénéficie de six (06) mois de bonification	15 JAR le 26/02/1985 Nouveau grade: Commissaire Divisionnaire de Police pour compter du 01/10/2010
					2- Inspecteur de Police Divisionnaire	Pour compter du 1er Juillet 1997	CP1	Pour compter du 10/05/2001		
					3-Commissaire de Police de 2ème classe	Pour compter du 16 Juillet 2002	CPP	Pour compter du 01/07/2006		
					4-Commissaire de Police de 1ère classe	Pour compter du 01/01/2008	CDP	Pour compter du 01/10/2010		
4	CHITOU Latifou Olaorougbe	1316	08/04/1981	01/07/2011	1- Reversé, reclassé et avancé Inspecteur de Police de 1ère classe	Pour compter du 18/06/1990	CP2	10/05/1997	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 09/06/1986, donc bénéficie de six (06) mois de bonification	Nouveau grade: Commissaire Divisionnaire de Police pour compter du 01/01/2009
					2-Inspecteur de Police Principal	Pour compter du 10/08/1992	CP1	Pour compter 10/05/2000		
					3-Inspecteur de Police Divisionnaire	Pour compter du 1er Juillet 1997	CPP	Pour compter 01/10/2005		
					4-Commissaire de Police de 2ème classe	Pour compter du 1er Novembre 2005	CDP	Pour compter 01/01/2009		
					5-Commissaire de Police de 1ère classe	Pour compter du 1er Janvier 2009				
5	AZAGOUN Laurent	1317	08/04/1981	01/07/2011	1- Reversé, reclassé et avancé Inspecteur de Police de 1ère classe	Pour compter du 18/06/1990	CP2	10/05/1997	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 14/09/1987, donc bénéficie de six (06) mois de	Nouveau grade: Commissaire Divisionnaire de Police pour compter du 01/04/2009
					2-Inspecteur de Police Principal	Pour compter du 10/08/1992	CP1	Pour compter du 10/05/2000		

					3-Inspecteur de Police Divisionnaire	Pour compter du 1er Octobre 1999	CPP	Pour compter du 01/10/2005	bonification	
					4-Commissaire de Police de 2ème classe	Pour compter du 27 Décembre 2006	CDP	Pour compter du 01/4/2009		
					5-Commissaire de Police de 1ère classe	Pour compter du 1er Janvier 2010				
6	ETCHIHA Didier	1318	08/04/1981	01/07/2011	1- Commissaire de Police de 2ème classe	Pour Compter du 10 Mai 2002			A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 09/03/1986, donc bénéficie de six (06) mois de bonification. Il a déjà bénéficié d'une reconstitution de carrière	Nouveau grade: Commissaire Principal de Police pour compter du 01/07/2009
					2-Commissaire de Police de 1ère classe	Pour compter du 1er Janvier 2006				
					3- Commissaire Principal de Police	Pour compter 1er Janvier 2010				
7	HOUNKARIN Christian	1319	08/04/1981	01/07/2011	1- Reversé, reclassé et avancé Inspecteur de Police de 1ère classe	Pour compter du 18/06/1990	CP2	Pour compter du 10/05/1997	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 21/01/1985, donc bénéficie de six (06) mois de bonification	Nouveau grade: Commissaire Divisionnaire de Police pour compter du 01/04/2009
					2-Inspecteur de Police Principal	Pour compter du 10/08/1992	CP1	Pour compter du 10/05/2000		
					3-Inspecteur de Police Divisionnaire	Pour compter du 1er Octobre 1999	CPP	Pour compter du 01/10/2005		
					4-Commissaire de Police de 2ème classe	Pour compter du 27 Décembre 2006	CDP	Pour compter du 01/04/2009		
					5-Commissaire de Police de 1ère classe	Pour compter du 1er Janvier 2010				

8	MEHOUEYOU Richard Léonard	1320	08/04/1981	01/07/2011	1- Reversé, reclassé et avancé Inspecteur de Police de 1ère classe	Pour compter du 18/06/1990	CP2	10/05/1997	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 14/09/1987, donc bénéficie de six (06) mois de bonification	Nouveau grade: Commissaire Divisionnaire de Police pour compter du 01/07/2008
					2- Inspecteur de Police Principal	Pour compter du 10/08/1992	CP1	Pour compter du 10/05/2000		
					3- Inspecteur de Police Divisionnaire	Pour compter du 1er Janvier 1997	CPP	Pour compter du 01/04/2005		
					4- Commissaire de Police de 2ème classe	Pour compter du 27 Décembre 2003	CDP	Pour compter du 01/07/2008		
					5- Commissaire de Police de 1ère classe	Pour compter du 1er Juillet 2007				
9	SOGLO Eudoxe	1321	08/04/1981	01/07/2011	7- Inspecteur de Police de 1ère classe	Pour compter du 18/06/1990	CP2	Pour compter du 10/05/1997	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 21/01/1985, donc bénéficie de six (06) mois de bonification	Nouveau grade: CGP pour compter du 01/07/2010
					8- Inspecteur de Police Principal	Pour compter du 10/08/1992	CP1	Pour compter du 10/05/2000		
					9- Inspecteur de Police Divisionnaire	Pour compter du 1er Avril 1999	CPP	Pour compter du 01/01/2005		
					10- Commissaire de Police de 2ème classe	Pour compter du 16/07/2002	CDP	Pour compter du 01/01/2008		
					11- Commissaire de Police de 1ère classe	Pour compter du 1er Octobre 2006	CGP	Pour compter du 01/07/2010		
					12- Commissaire Principal de Police	Pour compter du 1er Janvier 2011				

GARDIENS DE LA PAIX RECRUTES EN 1981

N°	NOM ET PRENOMS	MLE	DATE D'INCORPORATION	ADMISSION A LA RETRAITE	SITUATION ADMINISTRATIVE		RECONSTITUTION DE CARRIERE		DIPLÔME DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE OBTENU	OBSERVATIONS
							GRADE	DATE		
1	SEDA Gohoungo Bernard	1336	02/01/1981	01/04/2011	IPD	01/01/2011	CP2	01/10/2006	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 23 Juin 1994, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Commissaire de Police de 1ère classe pour compter du 01/07/2009
							CP1	01/07/2009		
2	KOKOU Paul Ermite	1341	02/01/1981	01/01/2011	IPD	01/01/2011	C/CP	01/01/2006	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 23 Juin 1994, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Commissaire de Police de 1ère classe pour compter du 01/07/2009
							CP2	01/10/2006		
							CP1	01/07/2009		
3	CODJO Gaston Atoyo	1342	02/01/1981	01/04/2011	IPD	01/01/2011	C/CP	01/01/2007	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 16/07/1993, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Commissaire de Police de 1ère classe pour compter du 01/07/2010
							CP2	01/10/2007		
							CP1	01/07/2010		
4	GODJO Fernand	1350	02/01/1981	01/04/2011	CP1	01/04/2010	CP2	01/04/2001	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 14/09/1987, donc bénéficie de	Nouveau grade: Commissaire Principal de Police pour compter du 01/07/2009
							CP1	01/04/2005		

							CPP	01/07/2009	six (06) mois de bonification.	
5	LISSANON A. Edouard	1354	02/01/1981	01/04/2011	IPD	01/01/2011	CP2	01/10/2007	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire, le 16/16/1993, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Commissaire de Police de 1ère classe pour compter du 01/07/2010
							CP1	01/07/2010		
6	GLODJINON Mathieu	1357	02/01/1981	01/04/2011	IPP	12/09/2006	CP2	01/10/2006	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 23 Juin 1994, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Commissaire de Police de 1ère classe pour compter du 01/07/2009
							CP1	01/07/2009		
7	DIOUMADE Moussa	1362	02/01/1981	01/04/2011	IPD	01/01/2011	CP2	01/10/2007	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 27/12/1996, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Commissaire de Police de 1ère classe pour compter du 01/07/2010
							CP1	01/07/2010		
8	TCHAFA Emile	1370	02/01/1981	01/04/2011	IPD	01/01/2011	CP2	01/10/2006	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire	Nouveau grade: Commissaire de Police de 1ère

							CP1	01/07/2009	le 14/09/1995, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	classe pour compter du 01/07/2009
9	TCHEBERT Victorin	1375	02/01/1981	01/04/2011	IPD	01/01/2011	CP2	01/10/2006	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 16/07/1993, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Commissaire de Police de 1ère classe pour compter du 01/07/2009
							CP1	01/07/2009		
10	TINO Zibo	1382	02/01/1981	01/04/2011	IPD	01/01/2011	CP2	01/10/2006	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 23 Juin 1994, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Commissaire de Police de 1ère classe pour compter du 01/07/2009
							CP1	01/07/2009		

Article 2 : L'incidence financière découlant de la reconstitution de carrière ci-dessus, sera payée conformément aux lois des finances en vigueur.

Article 3 : Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes et le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 20 juillet 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,



Lionel ZINSOU

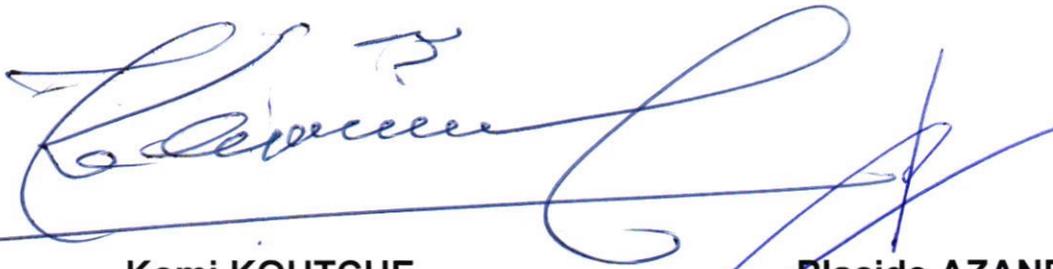
Le Vice- Premier Ministre Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,



François Adebayo ABIOLA

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation,

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes,



Komi KOUTCHE

Placide AZANDE

AMPLIATIONS : PR (ATCR) : 06 – AN : 04 - CC : 02 - CS : 02 - HAAC : 02 - CES : 02 – HCJ : 02-PM/DEEPPPBG : 02 - MISPC : 02-V-PM/ESRS 02 - MEEFPD : 02 – MDN : 02 - AUTRES MINISTERES : 23 - SGG : 04 – DGB-CF-DGTCP-DGID-DGDDI : 05 – DSIA-DOPA : 02 - BN-DAN-DLC : 03 – GCONB-DCCT-INSAE : 03 – BCP-CSM-IGAA : 03 – UAC-ENAM-FADESP : 03 – UNIPAR-FDSP : 02 – SYNAPOLICE : 01 – INTERESSES : 30 – DOSSIERS INTERESSES : 30 - CHRONO : 02 - ARCHIVES : 02 - JORB : 01.

